



Le programme municipal de prévention des incendies comprend généralement cinq grandes lignes directrices soit :

Sur les avertisseurs de fumée

L'inspection périodique des risques

La réglementation

L'analyse des incidents

L'Éducation du public



Objectif : 1.2, 1.4, 1.5 et 4.2 du schéma de couverture de Risque

Tables des matières

Page :

1.	Public et bâtiments visitées, réglementation,	3
2.	But, objectif,	3
3.	Vérification de la conformité (réglementation).....	3
4.	Suivi informatique (Première Ligne).....	4
5.	Description de tâches	4
6.	But de l'inspection incendie.....	4
7.	Utilité de l'inspection	4
8.	Équipement pour l'inspection	5
9.	Travail de préparation (avant l'inspection).....	5
10.	En entrant dans le bâtiment	6
11.	Inspection Intérieur Extérieur	6
12.	Après l'inspection	7
13.	Suivi sur le non-respect de la réglementation municipale	7
14.	Mise à niveau des heures pour les inspections	8
15.	Classification des bâtiments	8
16.	Grille de périodicité d'inspection.....	9
17.	Logiciel de gestion de prévention.....	10-11

Public et bâtiments visités : Tous les bâtiments du territoire de Cookshire-Eaton

Sauf : bâtiment catalogué N/A dans l'analyse de risque.

But :

Le but du programme de prévention se résume en l'effort global consenti afin de concourir à la réduction de l'occurrence et de l'impact de l'incendie, avec une réglementation municipale en matière de prévention incendie sur tout le territoire de Cookshire-Eaton. De plus, puisque la programmation en prévention s'appuie sur la base de données de la classification des risques et le maintien de cette dernière, il est très important que celle-ci soit mise à jour au fil des visites de prévention. Le présent programme établit des bases en indiquant les objectifs, les actions, les méthodes, les responsabilités, l'échéancier ainsi que le temps à consacrer. Il s'agit de paramètres établis qui devront minimalement être respectés. L'échéancier suggéré pour les activités est basé sur les objectifs visés au schéma incendie dans le plan de mise en œuvre. Le logiciel première ligne est un outil qui aidera sous forme de classeur informatique à planifier les activités de prévention sur une base annuelle.

1. objectif : Il est important de s'assurer du respect de la sécurité par l'inspection des lieux de chacun des endroits pouvant comporter des risques pour l'humain et pour les biens. Qu'il s'agisse de chantiers de construction, de l'environnement des industries, de bâtiment de ferme, des édifices publics tels les commerces et les lieux de rencontres ou de résidences simples et multiples. L'inspection des risques doit être faite en conformité avec la réglementation locale adoptée dans la municipalité. Par contre dans les résidences, des risques faibles et moyens les problématiques devront être rapportées dans le cadre des inspections du programme des avertisseurs de fumée sur la fiche d'inspection du programme pour un suivi subséquent.

2. Vérification de la conformité des lieux visités des municipalités selon la réglementation municipale :

RÈGLEMENT N° 122-2009

Règlement sur la prévention des incendie de la Ville de Cookshire-Eaton et Agglomération.

3. Établir un suivi informatisé sur chaque bâtiment des risques moyens, élevés, très élevés sur les territoires de Cookshire-Eaton et Agglomération avec l'aide du logiciel première ligne et création de préconçu et d'un plan d'intervention.

Description sommaire tâche du préventionniste et méthode utilisé :

(item pour déterminer le calcul d'un traitement de dossier de prévention risque plus élevé.)

1. prise de rendez-vous
2. préparation dossier: (fiche d'inspection, création prévention, mise à jour adresse dans première ligne,)
3. temps de déplacement,
4. inspection
5. après inspection entrer donnée dans première ligne,
6. envois de rapport d'inspection au propriétaire,
7. réinspections . etc.

Inspection

But de l'inspection incendie

Les trois principaux buts d'une inspection incendie se résument comme suit :

- a) Mieux protéger une propriété contre l'incendie ;
- b) Une attitude améliorée vis-à-vis de la prévention incendie. L'inspecteur peut avoir à convaincre le propriétaire ou le locataire, qu'il effectue l'inspection dans le but de protéger sa vie et sa propriété ;
- c) Un rapport écrit qui servira de record pour les autres. Un rapport complet de chaque inspection est nécessaire de sorte qu'advenant un remplacement du préventionniste et du suivi du dossier de même que lors d'assistance dans le travail l'autre personne impliquée ait une idée bien claire de chaque inspection qui nécessiterait une réinspection.

À QUOI SERT UNE INSPECTION

- a) Pour obtenir un risque mieux protégé contre l'incendie.
- b) Pour communiquer ses connaissances de prévention au public.
- c) Pour identifier et corriger les dangers, faire des suggestions.
- d) Pour écrire un rapport pour référence future.
- e) Tarification (assurance).

LES SORTES D'INSPECTIONS

- a) Informer le public ;
(programme éducation du public) ;
- b) Pour préparer les plans de pré-attaque et connaissance des lieux
(production plan d'intervention) ;

- c) Rapport occasionnel (plainte, demande particulière) ;
- d) Déterminer les causes d'incendie et les éliminer (programme analyse des incidents).
- e) **Application de la réglementation.**
(Inspection périodique des risques avec réglementation applicable)

ÉQUIPEMENT POUR INSPECTION DE PRÉVENTION

- a) Identification appropriée : carte d'affaire, insigne, uniforme, etc ;
- b) Cahier de notes, fiches d'inspection ;
- c) Crayons ou stylo,
- d) Appareil photographique numérique ;
- e) Bonne lampe de poche, de préférence incassable et résistante à l'eau. (Pièce importante pour cave, grenier, vide technique, etc.) ;
- f) miroir à cheminée ;
- g) Botte, sarrau ;
- h) Ruban à mesurer, dix (10) ou douze (12) pieds en acier (+ mesure métrique) (Pour mesurer la largeur des escaliers, des sorties, des portes,) ;
- i) Ruban à mesurer (50) ou (100) pieds ou roue à mesurer (Collecte de donnée pour plan d'intervention).

Travail de préparation

(Avant l'inspection)

- Se documenter, étudier les livres et références sur les opérations dangereuses que vous risquez de rencontrer lors de votre inspection. N'attendez pas d'être sur les lieux avant de réaliser que vous ne connaissez rien sur le procédé et les machineries employés ;
- Étudiez le dossier antérieur d'inspection. Voir s'il y a déjà eu des correctifs demandés ;
- Prendre un rendez-vous,
- Si possible, vous procurer un plan du bâtiment. Plus facile de s'orienter et de faire les bonnes références aux bons endroits à l'intérieur du bâtiment. ;
- Avant de faire l'inspection, écrire quelques points importants qui pourraient nécessiter une plus grande attention.

EN ENTRANT DANS LE BÂTIMENT

- a) Entrer par la porte principale ;
- b) Présenter votre carte d'affaire et donnez les raisons de votre visite ;
- c) L'introduction avec clarté : s'identifier, s'adresser à la bonne personne ;
- d) Demander la permission de faire l'inspection ;
- e) Persister à parlementer, trouver les bons arguments (éviter les engueulades.)
- f) Il est important d'obtenir la permission de la direction et non pas de la secrétaire ou de la réceptionniste.
- g) On ne doit jamais faire le tour du bâtiment seul, on demande quelqu'un pour nous accompagner. (aspect légal, échange d'information, pour nous guider).

L'INSPECTION

« L'inspection est le maillon le plus important de la chaîne ».

- Toujours prendre des notes car on a tendance à oublier ;
- Inspecter de façon ordonnée : imposer (en entrant) la méthode ou le chemin à suivre ;
- Faire l'inspection selon un ordre : extérieur, intérieur, de haut en bas ;
- Suivre les opérations à partir de la matière brute jusqu'au produit fini ;

** L'inspection à l'extérieur « à quoi sert-elle ? »

- a) À s'assurer du bon fonctionnement de l'équipement d'incendie :
 - Siamois.
 - Prise de refoulement. (borne fontaine murale)
 - Poteau incendie.
- b) À vérifier le stockage extérieur. (distance du bâtiment), entre les piles, etc.)
- c) À vérifier si les portes de sorties extérieures et les escaliers de secours sont bien dégagées.
- d) À vérifier la condition des accès pour les véhicules du service des incendies.
- e) Danger pour le voisinage ou les dangers avoisinants.
- f) À vérifier les ouvertures du bâtiment par rapport aux réservoirs de produit dangereux. (propane, liquide inflammable, etc.)
- g) À vérifier l'entrée électrique – lignes à haute tension.

** Inspection intérieure

- Faire l'inspection complète du bâtiment.
- Pendant l'inspection donner les conseils de prévention ainsi que les bonnes pratiques.
- Corriger les dangers au fur et à mesure qu'on les rencontre.
- Prendre notes de tous les manquements à la sécurité
- Essayer de ne pas rien oublier
- À la fin, faire un tour rapide.

** Commencez par le haut.

- a) La construction du toit et l'entreposage sur celui-ci.
- b) Local technique pour l'ascenseur. (possibilité d'entreposage).
- c) Évaluation s'il y a un faux toit, un faux plafond. (possibilité de propagation de l'incendie).
- d) Les cages d'escalier.

- e) Les portes coupe-feu.
- f) Éclairage d'urgence.
- g) Indications de sortie.
- h) Intégrité des séparations coupe –feu.
- i) Gicleurs. (test d'alarme, test d'écoulement d'eau par le tuyau d'essais, pompe à incendie).

** Après l'inspection :

Aller discuter avec la direction .Relever les bons points, les bonnes pratiques, les lacunes.

Donner les solutions et les alternatives possibles. Si les solutions ne sont pas possibles, voir à se documenter et rappeler.

DE PLUS :

ÉDUCATION DU PUBLIC LORS DE L'INSPECTION

Il est prévu que le programme d'inspection des risques soit lié avec le programme de sensibilisation du public. De cette façon, des informations utiles peuvent être transmises aux propriétaires et occupants. DOCUMENT DONNÉ AU PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE POUR COMPRÉHENSION AINSI QUE POUR GUIDER LES PROPRIÉTAIRES POUR LES CORRECTION D'ANOMALIES.

(Portion éducation du public dans le programme d'inspection périodique des risques.)

ET

** Avant de quitter :

Prendre les identifications des interlocuteurs

- Titre, prononciation des noms.
- Le nom de l'entreprise.
- Introduction d'envoi de vos suggestions (correctifs).

**Des données et vérification des fiches d'inspection par le préventionniste :

- # Respect de la réglementation en vigueur ;
- # Changement code de risque ;
- # Vérification des anomalies ;
- # Vérification des données nom adresse etc. ;
- # Entrer les fréquences des visites.

**Effectue le suivi sur le non-respect de la réglementation municipal :

- # Lettre et document envoyé par la poste ;
- # Réinspection ;
- # Constat d'infraction.

Classification des bâtiments pour établir la périodicité et le nombre d'heure de traitement des dossiers

CLASSIFICATION	DESCRIPTION	TYPE DE BÂTIMENT
Risques faibles	« Très petits bâtiments, très espacés « Bâtiments résidentiels, de 1 ou 2 logements, de 1 ou 2 étages, détachés	« Hangars, garages « Résidences unifamiliales « détachées, de 1 ou 2 logements, « chalets, « maisons mobiles, « maisons de chambres de moins de 5 personnes
Risques moyens	« Bâtiments d'au plus 3 étages et dont l'aire au sol est d'au plus 600 m2	• Résidences unifamiliales attachées de 2 ou 3 étages • Immeubles de 8 logements ou moins, maisons de chambres (5 à 9 chambres) Établissements industriels du Groupe F, division 3* (ateliers, entrepôts, salles de vente, etc.)
Risques élevés	« Bâtiments de 4 à 6 étages Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer Lieux sans quantité significative de matières dangereuses	« Établissements commerciaux « Établissements d'affaires « Immeubles de 9 logements ou plus, « maisons de chambres (10 chambres ou plus), « motels « Établissements industriels du « Groupe F, division 2 (ateliers, garages de réparations, imprimeries, stations-service, etc.), « bâtiments agricoles
Risques très élevés	« Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration « Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes « Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants • « Lieux où des matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver « Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté	« Établissements d'affaires « édifices attenants dans des vieux quartiers • « Hôpitaux « centres d'accueil, « résidences supervisées, « établissements de détention • « Centres commerciaux de plus de 45 magasins « hôtels « écoles, « garderies « églises • « Établissements industriels du Groupe F, division 1 (entrepôts de matières dangereuses, usines de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.) Usines de traitement des eaux.

Périodicité :

La périodicité de ce programme est basée sur un plan de cinq ans. *INSPECTION DES RISQUES POUR LA DURÉE DE LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA INCENDIE.*

MISE À NIVEAU DES HEURES POUR TRAITEMENT DE DOSSIER DE PRÉVENTION :

-Les données du tableau de la page 9 sont approximatives car il y a beaucoup de travail au départ à effectuer dans la mise à jour du rôle ainsi que des renseignements important de chaque dossier adresse. Au fil du temps un classement juste sera fait en effectuant les visites. Une période de rodage de cinq ans est nécessaire pour évaluer plus précisément, à environ 80% du temps alloué aux visites préventive de chaque catégorie de risque, c'est pour toutes ces raisons que le tableau des heures allouées n'est qu'un indicatif approximatif sans être juste aux nombres d'heures pour chaque bâtiment.

TABLEAU DE CALCUL POUR VISITE D'INSPECTION ET PRODUCTION DE PLAN D'INTERVENTION

OBJECTIF 1.4 - VISITES DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS - par agent(s) de prévention		Risques moyens			Risques élevés			Risques très élevés						TOTAL VISITES				
		Établissement commerciaux, industriel et logement multiple avec corridor commun pour l'évacuation			usages agricoles		Autres unités de risques élevés		risque très élevées dans périmètre urbain		risque très élevés hors périmètre urbain		risque très élevé hors et dans périmètres urbain, École Garderie, Résidences de personnes âgées.					
		Fréquence : 1 / 5 ans			Fréquence : 1 / 5 ans		Fréquence : 1 / 5 ans		Fréquence 1/5 ans		Fréquence : 1 / 4 ans							
		16 heure / visite			10 heures / visite		21,3 heures / visite		21,3 heure / visite		21,3 heures / visite		première année 21,3 heures visite / 10 heures 4 autres années					
Service de sécurité incendie	Municipalités desservies	Nombre d'unité	50% des unités au préventionniste	Heures totales travaillées	Nombre d'unité	Heures totales travaillées	Nombre visités dans les 5 ans de mise en oeuvre	Heures totales travaillées	nombres de bâtiments	Heures totales travaillées	Nombre de bâtiments	Heures totales chiffres superficielle sur 5 ans	Nombre total d'heures visites au 4 ans	nombres de bâtiments	Nombre total d'heures visites première année	Nombre total d'heures au premier 5 ans	Nombres total d'heures (5 ans)	nombres totaux de bâtiments à visiter
Service de sécurité incendie Cookshire-Eaton et Agglomération	Cookshire-Eaton	120	60,00	960,00	48	480,00	327	6965,10	41	873,3	4	85,20	107	9	192	360	9 385	489
	Newport	3	1,50	24,00	18	180,00	50	1065,00	6	127,8	6	127,80	160	0	0	0	1 557	82
	total:	123	62	984	66	660	377	8 030	47	1 001	10	213	266	9	192	360	11 493	571

LOGICIEL DE GESTION DE DOSSIER ADRESSE

Première Ligne - Service de sécurité incendie

Fichier Activité Dossier adresse Feuille de temps Options Première Ligne

Dossier adresse Liste des dossiers

Champ de recherche Adresse Comparaison Donnée à rechercher Contient (tous les mots) 1

Lister uniquement le premier périodique (une ligne par adresse)

Adresse /	Ville	Raison sociale	Catég. risque	Usage Principal	Historique	Plan d'intervention
1 chemin ALDEN	Newport	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
1 chemin FLANDERS	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
1 chemin GODDARD	Newport	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
1 chemin REDDEN	Newport	MAISON	3-Élevé	1000-Logement		
1 chemin REDDEN	Newport	FERME	3-Élevé	8122-Élevage de bovins laitiers		
1 chemin de CLIFTON	Cookshire-Eaton	BÂTIMENT TERMINAUX TÉLÉPHONIQUE	2-Moyen	4711-Centre d'appels téléphoniques		
1 chemin de RANDBORO	Cookshire-Eaton	RESTAURENT	3-Élevé	5811-Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse)		
1 route 251	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
1 route 251	Cookshire-Eaton	FERME	3-Élevé	8122-Élevage de bovins laitiers		
1 rue PRINCIPALE NORD	Cookshire-Eaton	BUREAU DE POSTE	2-Moyen	6731-Bureau de poste		
1 rue VALLEE	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
1 rue de COOKSHIRE	Cookshire-Eaton	DUPLEX	1-Faible	1000-Logement		
2 chemin BEDARD	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
2 chemin FLANDERS	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
2 chemin ORR	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
2 chemin de HIGH FOREST	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
2 chemin de RANDBORO	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
2 route 108	Cookshire-Eaton	MAISON MOBILE	1-Faible	1211-Maison mobile		
2 rue CEDRIC	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
2 rue CORBEIL	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
2 rue DUBREUIL	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
2 rue HURD HUNT	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
2 rue JACQUES	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
2 rue LISEE	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
2 rue PRINCIPALE NORD	Cookshire-Eaton	SALON DE COIFFURE+ 2 LOGEMENTS	2-Moyen	1000-Logement		
2 rue PRINCIPALE SUD	Cookshire-Eaton	MAISON	1-Faible	1000-Logement		
2 rue de COOKSHIRE	Cookshire-Eaton	DÉPANNEUR ET 2 LOGEMENTS	3-Élevé	5413-Dépanneur (sans vente d'essence)		
2 rue de l'EGLISE	Newport	MAISON	1-Faible	1000-Logement		

3620 enreg (1 select)(22.88 sec.)

Ajouter Modifier Supprimer

Dusseault Sylvain - Inspecteur en prévention incendie 10.12.10.10:4480

LOGICIEL DE GESTION DE PREVENTION TYPE DE PREVENTION

Sélection d'éléments dans une liste

Disponibles (11) Sélectionnés (12)

Filter:

Nom /

activité de sensibilisation du public (programme d'éducation du public)

Activité préventive

Agricole 1

inspection avertisseur de fumée (programme de vérification des avertisseurs de fumée)

Inspection de poêle à bois

Inspection résidentielle

Inspection résidentielle 2

Permi de brulage (respect réglementation)

permis feux d'artifice haut déploiement (respect réglementation)

Plainte feux de brûlage (programme éducation du public)

requête d'inspection (risque faible)

Nom /

inspection appartement (programme d'inspection des risques plus élevés)

inspection bâtiment agricole (programme d'inspection des risques plus élevés)

inspection bureau (programme d'inspection des risques plus élevés)

inspection commerciale (programme d'inspection des risques plus élevés)

▶ inspection école (programme d'inspection des risques plus élevés)

▶▶ inspection garage de réparation (programme d'inspection des risques plus élevés)

◀ inspection garderie (programme d'inspection des risques plus élevés)

◀◀ Inspection industrielle (programme d'inspection des risques plus élevés)

inspection risque élevé (programme d'inspection des risques plus élevés)

Inspection risque moyen (programme d'inspection des risques plus élevés)

Inspection risque très élevés (programme d'inspection des risques plus élevés)

requête d'inspection (programme des risques plus élevés)

Ok Annuler

LOGICIEL DE GESTION DE PREVENTION POUR SUIVI DE RÉINSPECTION

Première Ligne - Service de sécurité incendie

Fichier Activité Prévention Feuille de temps Options Première Ligne

Prévention En cours Historique Statistiques

Champ de recherche Comparaison Donnée à rechercher

Type de prévention Dans inspection appartement (programme d'inspection des risques plus élevés), Inspection Risqué élevé, Inspection risque moyen, In

Préventions (37) Réinspections (3)

Adresse	Raison sociale	Type de prévention	Responsable	Date Planifiée /	Catég. risque
135 rue BIBEAU , Cookshire-Eaton	MAISON DE CHAMBRE avec personnes ayant des déficiences intellectuelle	Inspection risque très élevés (programme d'inspection des risques plus élevés)	Dusseault Sylvain	2014-08-15 14:40	4-Tres élevé
220 rue CRAIG SUD , Cookshire-Eaton	Domaine de la colline (appartement de personnes âgées autonome)	inspection appartement (programme d'inspection des risques plus élevés)	Dusseault Sylvain	2014-09-02 14:00	3-Elevé
180 rue BIBEAU , Cookshire-Eaton	4 LOGEMENTS	Inspection risque moyen (programme d'inspection des risques plus élevés)	Dusseault Sylvain	2014-09-30 13:52	2-Moyen

Prévention

Programme sur l'inspection des risques plus élevé